

BEAUREGARD-VENDON

CHAPTES

NOTRE COMMUNE .COM

ROUZAT

LES BERCIATS



N°28

Juin 2019



Le maire, Yannick DREVET et toute l'équipe municipale, ont l'honneur de vous convier
à l'inauguration de la nouvelle mairie,

Vendredi 28 juin 2019 à 18h00, Place du 8 mai 1945

En présence de madame la Préfète, des élus de la région et du département.

Nous vous attendons nombreux.

L'inauguration sera suivie d'un moment de convivialité.



Aménagement du parc de la nouvelle mairie avec une aire de jeux réservée pour le plus grand plaisir des enfants.

D'autres aménagements sont à venir dans ce parc.





Participation citoyenne, « Devenir acteur de sa sécurité »

Le conseil municipal a acté l'adhésion à la participation citoyenne, une présentation à la population aura lieu lors d'une réunion publique animée par la gendarmerie.

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Encadrée par la gendarmerie nationale, « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.



Le dispositif est strictement encadré par la gendarmerie qui veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.

Les relations entre les habitants d'un quartier et la gendarmerie s'en trouvent alors renforcées.



Propriétaires de chiens : veillez à la sécurité de votre facteur !



L'an dernier, 215 facteurs ont été mordus par des chiens en Auvergne Rhône Alpes.

La plupart du temps, ces morsures sont imputables à des chiens réputés gentils, qui n'avaient jamais mordu auparavant. Tous les propriétaires de chiens sont donc concernés par ce risque, qui engage leur responsabilité pénale.

Afin de permettre à votre facteur d'effectuer sa tournée en toute sécurité, la Direction Exécutive Auvergne Rhône Alpes vous remercie de veiller à la conformité de votre raccordement postal :

- Une boîte aux lettres accessible, à l'extérieur de votre propriété (il ne faut pas que le facteur ait à passer sa main par-dessus un portail ou un grillage)
- Une sonnette en état de marche à l'extérieur de la propriété

Quelle que soit la taille de votre chien ou son caractère, merci de veiller à ce qu'aucun contact ne soit possible entre lui et le facteur pour éviter tout accident. En cas d'agression d'un facteur par un chien, le propriétaire peut écopier d'une amende de 3 750 euros même s'il n'y a aucun dommage corporel.



Fermeture estivale

La bibliothèque de Beauregard-Vendon sera fermée du **15/07 au 13/08/2019**.

Epij'raconte

Contes en pyjama pour les enfants de **4 à 7 ans** : les enfants sont invités, en pyjama et chaussons, avec oreiller, doudou et couverture, à écouter les contes de Nathalie Thibur, à la bibliothèque de Beauregard-Vendon le **vendredi 30/08/2019 à 18h00**.

Venez nombreux !



BOUCHONS



Pour la collecte des bouchons en plastique, un container est à votre disposition à la mairie aux heures d'ouverture.



Il est de la responsabilité communale, pour prévenir les conséquences d'une nouvelle canicule, de recenser à titre préventif et à leur demande ou à la requête de leurs proches ou de tiers, les personnes âgées ou handicapées isolées à leur domicile afin de disposer de la liste des personnes susceptibles de nécessiter l'intervention de services sociaux et sanitaires.

RAPPEL : Les trottoirs de la commune sont exclusivement réservés aux piétons, aux handicapés et aux poussettes d'enfants. Ils sont interdits au stationnement des véhicules.